



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Championnat de ligue Miniji** Grade : 5a

Dates complètes : **le 14 avril 2013**

Lieu : **Plan d'eau des Vallées à St Hilaire de Riez**

Autorité Organisatrice : **Club de Voile de ST Gilles Croix de Vie**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux, dont le règlement du championnat de ligue des Pays de la Loire 2012-2103, complété par l'annexe handivoile
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux de la classe **Miniji**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au **CVGV** au plus tard le **10 avril**

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- leur licence FFHandisport compétition s'il souhaite figurer sur le classement handisport
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Miniji	6 €

CLUB DE VOILE SAINT-GILLES CROIX-DE-VIE

Boulevard de l'Egalité, Forum Port-la-Vie

85800 Saint-Gilles Croix-de-Vie

Tél. : +33 (0) 2 51 55 89 33

Internet : <http://www.cvgv.org>

Association Loi 1901 - Siret 338 467 954 000 16 - APE 926C

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : **14 avril de 9 à 10 heures**

5.2 Jauge et contrôle : Inopiné

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
14 avril	10 heures 30	Miniji

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15 heures**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions **le 14 avril**

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Banane ou triangulaire.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

2 classements seront établis : - Un classement open
- Un classement handisport

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Il n'y a pas de prix.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **0251558933 ou 0681655027**.

CLUB DE VOILE SAINT-GILLES CROIX-DE-VIE

Boulevard de l'Egalité, Forum Port-la-Vie

85800 Saint-Gilles Croix-de-Vie

Tél. : +33 (0) 2 51 55 89 33

Internet : <http://www.cvgv.org>

Association Loi 1901 - Siret 338 467 954 000 16 - APE 926C

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

CLUB DE VOILE SAINT-GILLES CROIX-DE-VIE

Boulevard de l'Egalité, Forum Port-la-Vie
85800 Saint-Gilles Croix-de-Vie
Tél. : +33 (0) 2 51 55 89 33
Internet : <http://www.cvgv.org>
Association Loi 1901 - Siret 338 467 954 000 16 - APE 926C

ANNEXE ZONE DE COURSE

Zone de Course : La totalité du plan d'eau de la base nautique de Vallées

Accès : Selon le plan ci-dessous Position GPS 46° 43' 52,51 N et 1° 54' 44,47 W



CLUB DE VOILE SAINT-GILLES CROIX-DE-VIE

Boulevard de l'Egalité, Forum Port-la-Vie
85800 Saint-Gilles Croix-de-Vie
Tél. : +33 (0) 2 51 55 89 33
Internet : <http://www.cvgv.org>
Association Loi 1901 - Siret 338 467 954 000 16 - APE 926C



BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de la compétition : **Championnat de ligue MiniJi** Grade : **5a**

Dates complètes : **le 14 avril 2013**

Lieu : **Plan d'eau des Vallées à St Hilaire de Riez**

Autorité Organisatrice : **Club de Voile de ST Gilles Croix de Vie**

N° voile

Attention : Licence FFH obligatoire pour participer au Classement "Handisport"

CLASSE

Rating :

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer à la régata _____ et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à _____ le _____

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU BARREUR

(mention nécessaire : lu et approuvé)

SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1

(mention nécessaire : lu et approuvé)

SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2

(mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à _____ , le _____

Fait à _____ , le _____

Fait à _____ , le _____

CLUB DE VOILE SAINT-GILLES CROIX-DE-VIE

Boulevard de l'Egalité, Forum Port-la-Vie

85800 Saint-Gilles Croix-de-Vie

Tél. : +33 (0) 2 51 55 89 33

Internet : <http://www.cvgv.org>

Association Loi 1901 - Siret 338 467 954 000 16 - APE 926C